

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, adjoints - Eliane Sauteron, Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Pierre Chazan, Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrello, Isabelle Ladousse, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	Pouvoir à Eliane Sauteron
Albert Da Silva	Pouvoir à David Ros
Véronique France-Tarif	Pouvoir à Augustin Bousbain
Mireille Ramos	Pouvoir à François Rousseau
Astrid Auzou-Connes	Pouvoir à Yann Ombrello
Hervé Dole	Pouvoir à Michèle Viala
Gabriel Laumosne	Pouvoir à Pierre Bertiaux
Frédéric Henriot	Pouvoir à Stanislas Halphen
Rémi Darmon	Pouvoir à Claudie Mory
Raymond Raphaël	Pouvoir à Simone Parvez
Patrick Bernert	Pouvoir à Alain Roche

Absent : Rachid Redouane

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h40	21
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Claude Thomas-Collombier est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
25-oct	17-229	Convention de mise à disposition d'un logement, à titre précaire et révocable, au profit de Monsieur Marc Janssens
27-oct	17-230	Convention de mise à disposition des vestiaires et d'une ligne d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'Entente Nautique Longjumeau (ENL 91). Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 288 €
27-oct	17-231	Adoption d'un contrat n°2017-19D relatif à la maintenance du matériel de désenfumage dans divers bâtiments communaux et du CCAS, attribué à la société SIIDEF, pour un montant forfaitaire annuel de 1 090 € HT pour la ville et de 420 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 2 500 € HT pour la ville et de 1 000 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2 (maintenance curative)
09-nov	17-232	Convention de formation passée AFNOR Compétences - 11 rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint Denis Cedex, pour 2 agents communaux, sur le thème « audit interne selon le référentiel Qualiville ». Le montant de la dépense s'élève à 1 080 € TTC
09-nov	17-233	Convention de formation passée avec le CREPS D'ILE DE France - 1 rue du docteur Savoureux 92291 CHATENAY MALABRY Cedex, pour un agent du stade nautique municipal, pour un stage de révision C.A.E.P.M.N.S. Le montant de la dépense s'élève 215 € TTC
17-nov	17-234	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit des Scouts et Guides de France pour l'organisation d'une fête de fin d'année le samedi 16 décembre 2017
30-nov	17-235	Contrat de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture - MJC Jacques Tati et la commune d'Orsay relative à l'organisation d'un spectacle jeune public en direction des écoles maternelles et des classes de CP de la ville. Le montant prévisionnel des 3 représentations prévues s'élève à 5 670 € TTC
17-nov	17-236	Convention de formation passée avec SAFETY FIRST FORMATION - 239 rue de Créqui 69003 LYON, pour 8 agents communaux, sur le thème « équipier de première intervention - lutte contre le feu et manipulation d'extincteurs ». Le montant de la dépense s'élève à 240 € HT
21-nov	17-237	Adoption du contrat n°2017-27D relatif à la maintenance du progiciel ETERNITE CARTO+ (Cartographie des cimetières), attribué à la société LOGITUD, pour un montant annuel de 183.65 € HT

21-nov	17-238	Adoption du contrat n°2017-28D relatif à la maintenance du module d'échange COMEDDEC pour l'état civil, attribué à la société LOGITUD, pour un montant annuel de 319.90 € HT
28-nov	17-239	Convention de mise à disposition de locaux à usage de bureaux conclue avec l'Etat, au profit de la Trésorerie d'Orsay, consentie moyennant un loyer annuel de 78 387 €, payable d'avance en 4 versements égaux les 1ers janvier, avril, juillet et octobre de chaque année
28-nov	17-240	Adoption du contrat n°2017-26D relatif à la fourniture de progiciels de l'observatoire fiscal, attribué à la société FINIDEV pour les montants suivants : a) Fourniture des licences : montant global et forfaitaire de 2 445 € HT b) Hébergement des applications : montant forfaitaire annuel de 620 € HT c) Fonctionnement : Montant forfaitaire annuel de 996 € HT
30-nov	17-241	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUO pour l'organisation du festival du jumelage les 24 et 25 février 2018
30-nov	17-242	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique Orsay section Kyudo pour l'organisation d'un stage le samedi 3 et dimanche 4 mars 2018
30-nov	17-243	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du Club Athlétique Orsay section Tai Chi Chuan pour l'organisation d'un stage le dimanche 25 mars 2018
30-nov	17-244	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bois de la Grille Noire, au profit du Club Athlétique Orsay section Tir à l'arc pour l'organisation d'un tournoi en campagne les 17 et 18 mars 2018
30-nov	17-245	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique, au profit du PSUC Kayak Polo pour l'organisation d'une journée du Championnat de France N4 le samedi 3 et dimanche 4 mars 2018
30-nov	17-246	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit de l'association Shaolin Val d'Yvette pour l'organisation d'un stage de Kung-fu le dimanche 18 mars 2018
30-nov	17-247	Convention de formation passée avec CEGAPE – 185 avenue des Grésillons 92230 Gennevilliers, pour 6 agents communaux, sur le thème « perfectionner la gestion des dossiers chômage » (2 jours). Le montant de la dépense s'élève à 3 600 € TTC
30-nov	17-248	Adoption du marché n°2017-20 relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures communales et des réseaux d'assainissement, attribué à la société Entreprise Jean LEFEBVRE IDF, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT
30-nov	17-249	Convention de partenariat portant sur l'organisation des Rencontres Essonne Danse 2018, à l'occasion du festival « Et si on dansait ? ». Le montant de la dépense s'élève 4 000 € TTC
30-nov	17-250	Adoption du contrat n°2017-29D relatif à la maintenance du progiciel ETERNITE (Gestion des cimetières), attribué à la société LOGITUD, pour un montant annuel de 738,36 € HT

30-nov	17-251	Convention relative à la mise à disposition d'un agent de catégorie C du CIG pour la Direction des Finances et de la commande publique. La commune participera aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre de journées de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par le CIG, qui s'élève en 2017 à 156 € TTC par journée de travail
30-nov	17-252	Convention de formation passée avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAU d'IDF) 15 rue Falguière 75740 Paris cedex 15 – pour un élu municipal, sur le thème « Région, métropole, intercommunalité, la nouvelle donne ». Le montant de la dépense s'élève à 540 € TTC
30-nov	17-253	Adoption du contrat n°2017-08D relatif à la maintenance des machines d'atelier du centre technique municipal, attribué à la société APTIBOIS, pour les montants suivants : - Poste 1 : Montant forfaitaire annuel de 1 770 € ht - Poste 2 : Montant maximum annuel seul de 1 500 € HT
30-nov	17-254	Convention de formation passée avec ADIAJ Formation – 3 rue Henri Poincaré 75020 Paris – pour un agent communal sur le thème « régime indemnitaire et cotation des postes » (2 jours). Le montant de la dépense s'élève à 1 090 € TTC
05-dec	17-255	Adoption de l'avenant au marché n°2016-19 relatif à l'entretien des espaces verts sur le domaine communal de la ville d'Orsay – Lot n°1 : Espaces verts et massifs fleuris relevant de la direction des services techniques, attribué à la société MARCEL VILLETTE. Le montant de l'avenant s'élève à 10 543,50 € HT.
05-dec	17-256	Adoption de l'avenant au marché n°2016-19 relatif à l'entretien des espaces verts sur le domaine communal de la ville d'Orsay – Lot n°2 : Espaces verts et massifs fleuris relevant des espaces sportifs et accompagnements, attribué à la société MARCEL VILLETTE. Le montant de l'avenant s'élève à – 19 967,79 € HT

2017-88 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (M. Raphaël, M. Charouset) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2017.

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2017	DM1	BUDGET TOTAL 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 667 826,59 €		5 667 826,59 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 920 540,00 €		13 920 540,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (SRU et FPIC)	456 600,00 €	- 86 748,00 €	369 852,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	3 471 076,46 €		3 471 076,46 €
042 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 205 596,00 €		1 205 596,00 €
043 OPE. D'ORDRE INTERIEUR SECTION	466 750,00 €		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 709 551,00 €	26 723,00 €	1 736 274,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	670 953,00 €		670 953,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 444,00 €	6 000,00 €	130 444,00 €
68 PROVISIONS POUR RISQUES	145 600,00		145 600,00
TOTAL DEPENSES	27 838 937,05	-54 025,00	27 784 912,05

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2017	DM1	TOTAL BP 2017
013 ATTENUATION DE CHARGES	239 700,00 €	44 853,00 €	284 553,00 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	685 000,00 €		685 000,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 067 241,00 €		3 067 241,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	17 695 041,00 €		17 695 041,00 €
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 632 977,00 €	- 98 878,00 €	2 534 099,00 €
043 OPE ORDRE INTERIEUR SECTION	466 750,00 €		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368 500,00 €		368 500,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	112 700,00 €		112 700,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	328 600,00 €		328 600,00 €
002 résultat de fonctionnement reporté	2 242 428,05 €		2 242 428,05 €
TOTAL RECETTES	27 838 937,05	-54 025,00	27 784 912,05

Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2017	DM1	TOTAL BP 2017
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	685 000,00 €		685 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000,00 €		1 800 000,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	155 131,00 €		155 131,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 168 139,00 €	- €	2 168 139,00 €
16 CREDIT REVOLVING + REAMENAGEMENT DETTE	4 183 024,00 €	4 440 900,00 €	8 623 924,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	423 894,10 €		423 894,10 €
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES		500 000,00 €	500 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 436 716,33 €	- 500 000,00 €	3 936 716,33 €
26 Titres de participation		5 000,00 €	5 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	166 850,86 €	- €	166 850,86 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00 €		10 000,00 €
001 resultat d'investissement reporté	1 674 607,06 €		1 674 607,06 €
TOTAL DEPENSES	15 703 362,35 €	4 445 900,00 €	20 149 262,35 €

Recettes d'investissement

Chapitres	TOTAL BP 2017	DM 1	BUDGET TOTAL 2017
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 471 076,46 €		3 471 076,46 €
024 PRODUITS DE CESSION	1 350 500,00 €		1 350 500,00 €
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS + 024	1 205 596,00 €		1 205 596,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000,00 €		1 800 000,00 €
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	456 000,00 €	5 000,00 €	461 000,00 €
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 008 139,47 €		2 008 139,47 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 003 982,42 €		1 003 982,42 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000,00 €		2 000,00 €
16 CREDIT REVOLVING + REFINANCEMENT	4 183 024,00 €	4 440 900,00 €	8 623 924,00 €
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	213 044,00 €		213 044,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL RECETTES	15 703 362,35 €	4 445 900,00 €	20 149 262,35 €

2017-89 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2018 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2017	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	423 894,10 €	105 973,52 €
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	500 000,00 €	125 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 936 716,33 €	984 179,08 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	166 850,86 €	41 712,71 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 027 461,29 €	1 256 865,32 €

2017-90 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2018 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES SERVICE ASSAINISSEMENT	BUDGET 2017	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	500 000,00 €	125 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €	125 000,00 €

2017-91 – FINANCES – ADMISSION EN NON – VALEUR ET EN CREANCES ETEINTES DES CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNE 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non valeur de créances telles qu'elles figurent dans l'annexe n° 1 jointe à la présente. Ces créances irrécouvrables seront mandatées au compte 6541 pour un montant de 3 012,32 €.
- **Se prononce** favorablement sur l'admission en créances éteintes des créances telles qu'elles figurent dans les annexes 2 à 4 jointes à la présente. Ces créances irrécouvrables seront mandatées au compte 6542 pour un montant de 39 037,35 €.

2017-92 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2018 – MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE JACQUES TATI (MJC TATI)

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. Raphaël) :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 84 500 € sur la subvention annuelle de la MJC.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

2017-93 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2018 – BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 150 000 € sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

2017-94 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2018 – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY RUGBY CLUB (CAORC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 12 600 € sur la subvention annuelle du CAO Rugby Club.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

2017-95 – FINANCES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A PROJET : ATTRIBUTION DES AVANCES POUR LES COOPERATIVES SCOLAIRES – CLASSES DE DECOUVERTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Vote** les subventions correspondant au versement des acomptes, au titre de l'année 2017, aux associations suivantes :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 8 445 €
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 7 178 €
- **Précise** que les crédits, soit 15 623 €, sont prévus dans la décision modificative n° 1 du 19 décembre 2017.
- **Décide** de verser une avance correspondant à 30 % du coût prévisionnel du prix des classes de découvertes 2017/2018, dans l'attente de l'attribution des subventions aux associations, au titre du budget 2018 :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 16 890 €
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 14 355 €
- **Précise** que le solde sera ajusté au regard du nombre de départs effectifs et fera l'objet d'une délibération spécifique d'attribution avant la fin de l'année scolaire 2017/2018.

2017-96 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (M. Raphaël, M. Charousset) :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Pour la filière sociale – sous-filière médico-sociale :

Cadre d'emplois : psychologues territoriaux

Grade : psychologue de classe normale
à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : psychologue de classe normale
à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 2

- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2017-97 – SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY - CAO

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 1 voix contre (M. Raphaël), 2 abstentions (Mme Parvez, M. Roche) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Club Athlétique d'Orsay pour les années 2018, 2019 et 2020.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2017-98 – SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY RUGBY CLUB - CAORC

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. Raphaël) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Club Athlétique Orsay Rugby Club pour les années 2018, 2019 et 2020.
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer ladite convention.

2017-99 – SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – FOOTBALL CLUB ORSAY BURES – FCOB

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Football Club Orsay Bures pour les années 2018, 2019 et 2020.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2017-100 – JEUNESSE – TARIFICATION D'UNE FORMATION GENERALE BAFA ORGANISEE PAR LE SERVICE JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'organisation de la formation.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec UCPA FORMATION.
- **Fixe** à 195 € le tarif par stagiaire pour la formation BAFA Théorique 2018 inscrit auprès du Point Information Jeunesse.

2017-101 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – ANNEE 2017

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. Charousset) :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) du 8 novembre 2017, sous réserve que les charges d'assurance liées aux véhicules transférés et déjà évaluées lors de la CLETC de novembre 2016, soient réintégrées dans l'attribution de compensation 2018 lors de la prochaine CLETC, début 2018, pour un montant de 6 178 €.

2017-102 – URBANISME – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE D'ORSAY DE LA PARCELLE AE 739 (61 M²) CHEMIN RURAL N°29 CORBEVILLE AU BUISSON PICARD



Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune, d'une parcelle cadastrée AE 739 d'une superficie 61 m² sise chemin rural n°29 Corbeville au buisson Picard à Orsay.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'acquisition de cette parcelle.

La séance est levée à 22 heures.

Orsay, le 22 DEC 2017

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 26 DEC 2017